

MÉMOIRE

DE LA

FÉDÉRATION DE L'UPA OUTAOUAIS-LAURENTIDES

PRÉSENTÉ À

**L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

L'AVENIR DU SECTEUR PIERREFONDS-OUEST

Avril 2017

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

En créant l'Union catholique des cultivateurs en 1924, devenue en 1972 l'Union des producteurs agricoles (UPA), les agriculteurs et les agricultrices du Québec ont résolument opté pour l'action collective en agriculture, et cet engagement ne s'est jamais démenti. Ils se sont donné ainsi un syndicalisme agricole vigoureux, c'est-à-dire un mouvement autonome voué à la défense de leurs intérêts et à la promotion de l'agriculture.

Au fil de son histoire, l'UPA a travaillé avec acharnement à de nombreuses réalisations: le crédit agricole, le développement de la presse québécoise (avec son journal *La Terre de chez nous*), le coopératisme agricole, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, l'implantation de l'agriculture durable, etc.

L'action de l'UPA s'inscrit au cœur du tissu rural québécois et façonne le visage des régions à la fois au plan géographique, communautaire et économique. Maximisant toutes les forces vives du terroir québécois, le syndicalisme agricole et son action collective ont mis l'agriculture du Québec sur la carte du Canada et sur celle du monde entier.

La Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides est l'une des fédérations régionales regroupées au sein de l'UPA. Elle est composée de 11 syndicats locaux. Elle compte quelque 2300 entreprises agricoles. Son territoire est vaste. Il couvre l'Outaouais, les Hautes et Basses Laurentides ainsi que Laval et l'île de Montréal, soit 16 MRC et une partie de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Introduction

La Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides tient à exprimer son point de vue à l'Office de consultation publique de Montréal sur l'avenir du secteur Pierrefonds-Ouest. L'UPA est d'avis que la réalisation du projet résidentiel proposé aurait des conséquences négatives sur le développement de l'agriculture à Montréal. Nous espérons que nos commentaires permettront à la Ville de Montréal et à l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro de repenser l'aménagement de ce secteur rural de l'île de Montréal.

D'entrée de jeu, le présent mémoire traite des objectifs municipaux que sont le développement de l'agriculture et la conservation des milieux naturels. Nous proposons ensuite une vision alternative du développement territorial de Pierrefonds-Ouest en cohérence avec les objectifs de développement de l'agriculture et de conservation des milieux naturels promus par la Ville de Montréal.

Développement de l'agriculture et conservation des milieux naturels

La Ville et l'Agglomération de Montréal se sont récemment donné comme objectif de développer l'agriculture sur leur territoire. Ils ont élaboré un Plan de développement de la zone agricole (PDZA), en concertation avec plusieurs intervenants dont l'UPA, que les élus montréalais ont officiellement adopté en 2015.

Malgré la petitesse de la zone agricole montréalaise¹, les autorités municipales ont jugé important de mettre en branle des actions pour stimuler le développement de l'agriculture dans les espaces dotés d'un potentiel agricole. Parallèlement à l'élaboration du PDZA, plusieurs acteurs de la collectivité montréalaise se sont impliqués dans l'élaboration d'un plan de développement du Système alimentaire montréalais lequel prévoit plusieurs actions dans le domaine agroalimentaire, notamment sur le plan de la production agricole en milieu rural et urbain.

Ces deux récentes démarches de planification entérinées par les autorités municipales soulignent l'importance de préserver et de mettre en valeur à des fins agricoles le peu de terres à vocation agricole qui subsistent toujours à Montréal. Cet objectif s'inscrit en parfaite cohérence avec celui établi dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal d'accroître de 6% la superficie des terres cultivées dans la région métropolitaine d'ici 2031.

¹ La zone agricole permanente couvre 2047 hectares, soit 4% du territoire de l'Agglomération de Montréal. Au sein de la zone agricole, les terres cultivées n'occupent que 420 hectares, soit 21% (source : PDZA Montréal, 2015).

Cet objectif de développement de l'agriculture doit cohabiter avec un autre objectif municipal : la conservation des milieux naturels. Cet objectif de conservation est affiché dans divers documents de planification, le plus explicite étant la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville de Montréal.

L'atteinte de ces deux objectifs municipaux pose tout un défi considérant le peu de territoire rural qui subsiste à Montréal. Le territoire rural montréalais comprend la zone agricole permanente et les espaces verts en zone non agricole qui se trouvent dans l'Ouest de l'île de Montréal et à l'île Bizard. Convertir en partie ce territoire rural à des fins de développement urbain accentue encore la rareté des terres cultivables et des milieux naturels à l'extérieur de la zone agricole permanente. À terme, l'empiètement urbain reporterait tout le poids du développement de plusieurs types d'agriculture (conventionnel, biologique, commercial, communautaire) et de la conservation d'une bonne partie des milieux naturels sur la zone agricole montréalaise.

La zone agricole permanente de Montréal ne peut suffire à elle seule pour concrétiser les objectifs de conservation des milieux naturels et de développement de l'agriculture, y compris les types d'agriculture non conventionnelle qui suscitent un engouement actuellement.

Dans le contexte actuel, la recherche d'un équilibre entre remise en culture des terres et conservation des milieux naturels dans la zone agricole montréalaise n'est pas évidente. Cette difficulté de faire coexister concrètement ces objectifs agricole et de conservation est illustrée par le travail de concertation visant la mise en place d'une aire protégée de type paysage humanisé dans la partie ouest de l'île Bizard située en zone agricole permanente. L'arbitrage sur la vocation des friches agricoles, à savoir si on doit les remettre en culture ou les laisser devenir forêt, est un enjeu qui ne se poserait pas dans les autres régions du Québec où il y aurait consensus à ce que les friches soient remises en culture. Dans le contexte montréalais, une réduction supplémentaire de la superficie du territoire rural renforcerait inévitablement ce genre de conflit d'utilisation du sol entre l'agriculture et la conservation.

Proposition alternative de développement

S'opposer à un projet peut être légitime, comme la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides le croit dans ce cas-ci, mais nous ne souhaitons pas en demeurer là. Nous tenons à proposer une vision alternative de développement pour le secteur Pierrefonds-Ouest afin de contribuer constructivement à ce débat public.

La Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides croit qu'il serait des plus bénéfique pour la collectivité montréalaise de préserver le caractère rural et agricole du secteur Pierrefonds-Ouest.

Le secteur Pierrefonds-Ouest possède tous les attributs nécessaires pour qu'il devienne un territoire axé sur l'agriculture à vocation sociale et écologique. La Ville doit offrir des espaces et un encadrement adéquat pour ce type d'agriculture dont l'engouement et la demande augmentent significativement depuis des années à Montréal. La faible superficie de la zone agricole permanente dans l'Agglomération ne permet d'être à la fois la terre d'accueil du développement agricole à vocation commerciale et à vocation sociale et écologique.

Le secteur Pierrefonds-Ouest a déjà été exploité activement à des fins agricoles, mais son exclusion de la zone agricole provinciale en 1991 a donné le signal aux propriétaires fonciers d'alors et aux promoteurs immobiliers que l'agriculture appartenait désormais au passé et non à l'avenir². Les champs cultivés sont devenus friches, les fossés de drainage sont se envasés, la nature a repris en partie ses droits. Cependant, une remise en valeur agricole de ce territoire est tout à fait réaliste. Ce développement agricole de Pierrefonds-Ouest consoliderait la vocation agricole sociale et de conservation du Parc nature du Cap Saint-Jacques située tout juste au Nord. De plus, ce secteur rural et agricole constituerait un espace tampon idéal entre l'écoterritoire de l'Anse-à-l'Orme à l'ouest et le milieu urbain à l'est. En ce sens, le secteur Pierrefonds-Ouest jouerait un rôle équivalent à celui du Parc agricole du Bois-de-la-Roche situé du côté ouest de l'écoterritoire de l'Anse-à-l'Orme.

Nous avons présenté sommairement une vision alternative de développement pour le secteur Pierrefonds-Ouest. La Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides serait ravie de participer activement à une réflexion plus approfondie de cette vision avec les autorités municipales montréalaises et les autres intervenants intéressés par ce genre de développement.

² À noter que certains lots dans le secteur ont par la suite été inclus à la zone agricole permanente et doivent être dûment exclus pour que le développement résidentiel projeté puisse se faire en toute légalité. Voir ces dossiers de la Commission de protection du territoire agricole du Québec : 197789 (inclusion), 339629 (exclusion dont la condition pour être effective n'a pas été remplie par la Ville de Montréal) et 362757 (exclusion dont les conditions pour être effective n'ont pas été remplies dans les délais prescrits par la Ville de Montréal).

Conclusion

La Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides croit que le projet résidentiel proposé dans le secteur Pierrefonds-Ouest compromettrait deux grands objectifs mis de l'avant par la Ville de Montréal, soit le développement de l'agriculture et la conservation des milieux naturels. Amputer ainsi le seul véritable territoire rural qui subsiste à Montréal aurait nécessairement pour effet d'accroître la pression sur la petite zone agricole permanente montréalaise. Celle-ci deviendrait encore plus le territoire destiné à accueillir tous les types d'agriculture (conventionnel, biologique, commercial, communautaire) et une bonne partie des milieux naturels de Montréal.

Ce développement résidentiel projeté est un exemple incontestable d'étalement urbain qui se fait au détriment de sols fertiles et cultivables. Il s'agit d'un mode d'urbanisation dépassé qui n'a plus de légitimité au 21^e siècle dans la métropole du Québec. Continuer à s'urbaniser sur l'île de Montréal à même des espaces verts, qui plus est sur des terres fertiles et des milieux naturels, ne doit plus faire partie des options envisageables. La rareté du territoire rural montréalais en fait une richesse collective inestimable qu'il serait irresponsable de sacrifier.

Nous croyons qu'il faut repenser l'aménagement de ce secteur rural de l'île de Montréal pour en faire une zone à vocation agricole sociale et de conservation.



Richard Maheu, président

Fédération UPA Outaouais-Laurentides